

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU
LUNDI 9 AVRIL 2018
À 18H30

BUDGET PRIMITIF 2018
FISCALITÉ

- LE CHEYLARD -

SOMMAIRE

1. FINANCES	5
A. Présentation et vote du BP 2018	
B. Adoption des taux de fiscalité pour 2018	
C. Adoption des taux de TEOM pour 2018	
D. Attribution des fonds de concours 2018	
E. Approbation des comptes de gestion 2017	
2. EAU / ASSAINISSEMENT	18
A. Signature de la convention avec la commune du Chambon sur Lignon	
B. Adhésion à la FNCCR	
C. Adhésion au dispositif TIPI	
D. Validation de l'étude de zonage d'assainissement collectif de St André en Vivarais et ouverture d'une enquête publique	
3. ECONOMIE	20
A. Signature d'une convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche pour l'accompagnement économique de l'Atelier du bijou	
4. ENFANCE JEUNESSE	20
A. Modification des tarifs du Centre de loisirs de St Pierreville	
B. Aide aux stagiaires BAFA de Val'Eyrieux	
5. ACTION SOCIALE	21
A. Dispositif de Transport à la demande : compte-rendu 2017	
6. CULTURE	23
A. Modification des tarifs de la boutique de l'Ecole du Vent	
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	24
A. Tableau du personnel 2018	
B. Mise à jour du règlement intérieur	
C. Création d'un CT commun pour la Communauté de communes et le CIAS	
D. Détermination du nombre de représentants du personnel au CT	
E. Modification des délégués désignés au SymCA	
F. Modification des délégués désignés au PNR des Monts d'Ardèche	
G. Modification des délégués désignés à l'OTI de Val'Eyrieux	
8. QUESTIONS DIVERSES	27
9. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT	27

Date de la convocation : 30 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 54

Étaient présents : Mme Josette CLAUZIER, M. Frédéric PICARD, M. Thierry GIROT, M. Etienne ROCHE, Mme Catherine FAURE, M. Philippe CRESTON, M. Jean-Luc BOULON, M. le Dr Jacques CHABAL, M. Denis SERRE, Mme Marie-Christine ROURE, Mme Pierrette CHANEAC, M. Roger PERRIN, M. Pierre CROS, Mme Brigitte CHANEAC, M. Jean-Paul BERNARD, M. Raymond FAYARD, M. Maurice ROCHE, M. Marcel COTTA, M. Gérard NEBOIT, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Maurice WEISS, M. Michel VILLEMAGNE, M. Patrick MARCAILLOU, M. Charles FOUVET, M. René JULIEN, M. Nicolas FREYDIER, M. Pascal BAILLY, M. Henri SENECLAUZE, M. André BLANCHIN, M. Simon CHAPUS, Mme Éliane ADRIEN, Mme Sabine LOULIER, M. Francis VIALATTE.

Absents excusés représentés : M. Didier ROCHETTE pouvoir à M. Maurice WEISS, Mme Monique PINET pouvoir à M. Roger PERRIN, Mme Nathalie ROULET pouvoir à M. Pierre CROS, M. Gérard CUMIN pouvoir à M. Denis SERRE, Mme Brigitte MOREL pouvoir à M. Patrick MARCAILLOU, M. Henry JOUVE pouvoir à Mme Sabine LOULIER, Mme Marie-Jeanne REILLESINZ pouvoir à Mme Marie-Christine ROURE, M. Maurice SANIEL représenté par M. Jean-Luc PLANTIER, M. Michel CHANTRE pouvoir à M. Simon CHAPUS, M. Christian CHARRIER pouvoir à M. Nicolas FREYDIER.

Absents excusés : M. Gérard BRUN, M. Christian CROS, M. André BEAL.

Absents : M. Maurice DESSUS, M. Jean-Louis REYNAUD, Mme Laura SOUBEYRAND, M. Laurent BOUIX, Mme Cécile VINDRIEUX, Mme Josyane ALLARD CHALANCON, M. Christophe SABY, M. Philippe DESESTRES.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Nicolas FREYDIER

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du pôle Services à la population
- Christian FEROUSSIER, Directeur du pôle Culture
- Jean-Louis ROZE, Directeur des services techniques
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du pôle Economie
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président remercie les délégués pour leur présence.

Avant de débiter la séance, M. le Président souhaite qu'une minute de silence soit effectuée en hommage à Henri Guillot, Maire de Mars, décédé il y a quelques semaines.

[Minute de silence]

M. le Président salue la présence de Gérard Neboit, premier adjoint de la Commune de Mars, qui remplace M. Guillot jusqu'aux élections municipales qui se tiendront sous peu.

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

1. FINANCES

Avant de laisser la parole à Michel Villemagne, Vice-président aux Finances, M. le Président souhaite adresser quelques mots d'introduction :

« Mesdames, Messieurs les élus et responsables,

Ce budget primitif 2018 va vous être présenté. Il donne une autre dimension à nos atouts et dynamise encore notre territoire. C'était un objectif malgré les « économies » nécessaires qu'il fallait faire.

*Ce budget a demandé beaucoup d'efforts de la part de tous les responsables **élus, administratifs et techniques.***

*La rigueur s'imposait, sans atteindre notre développement.
C'est ce qui est fait.*

Mutualiser et dynamiser, malgré tout, ont été les maîtres mots de notre travail, et dans tous les domaines, et dans tout le périmètre (sport, culture, tourisme, social, eau/assainissement... aides aux communes...).

***Maintenir l'investissement et la qualité des services**, une équation difficile, mais réussie.*

Ce budget s'appuie sur nos richesses naturelles et les nombreuses initiatives existantes.

Elles seront révélées pour certains et mises en valeur pour d'autres.

Ceci malgré l'absence de prospective véritable, due au manque de visibilité des dotations et bien sûr de la fiscalité locale.

Mais notre territoire est au service de la cohésion sociale et territoriale.

C'est aussi les choix qui ont été faits dans ce budget.

Les économies réalisées depuis 2016 et majorées en 2018, nous permettent de poursuivre la dynamique d'une « ruralité active ».

(Il est dans la droite ligne du « Débat d'Orientations Budgétaires » présenté en février.)

La totalisation du Budget général et des budgets annexes, dépenses et recettes, représente un volume financier de plus de 30 millions d'euros.

Les produits de fiscalité à taux constants sont très stables (+ 0,2 %).

Concernant la fiscalité des ordures ménagères, le SICTOMSED propose un maintien du taux à 14,45 %.

Il est à prévoir une baisse de l'ordre de 50 000 € de la participation au SICTOM Entre Monts Et Vallées ; il a cependant été validé le maintien du taux à 13,78 % et l'imputation du surplus en virement de section.

Une nouvelle baisse de 4,7 % de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est à prévoir pour 2018.

Le programme d'investissement du budget général est toujours soutenu, avec un montant total de plus de 4,8 millions d'euros, il est signe d'un engagement pour l'avenir.

Je vous remercie et laisse la parole au Vice-président des Finances, et le remercie ainsi que la Directrice Générale des Services et la commission des finances pour le travail réfléchi proposé. »

A. Présentation et vote du BP 2018

M. Villemagne rappelle que le travail de montage de ce BP 2018 a commencé dès septembre 2017 et a permis la présentation d'un Débat d'Orientations Budgétaires en février 2018. Les chiffres qui vont être présentés ont été soumis à la commission Finances fin mars.

Pour commencer, il présente l'évolution de l'épargne car celle-ci démontre en grande partie la santé financière de la collectivité.

CHAPITRE	REALISE 2016	REALISE 2017	DOB 2018	BP 2018
Total Charges réelles	9 364 993 €	9 083 119 €	8 592 760 €	8 717 645 €
042 – op ordre	271 964 €	293 705 €	295 000 €	314 136 €
Total Charges	9 762 464 €	9 376 825 €	8 887 760 €	9 031 781 €
Total recettes réelles	9 417 863 €	9 401 498 €	9 085 300 €	9 208 220 €
042 – op ordre	44 496 €	53 959 €	50 000 €	60 150 €
Total recettes	10 387 323 €	10 117 056 €	9 642 756 €	9 775 826 €
Epargne Brute	+ 57 870 €	+ 318 379 €	+ 492 540 €	+ 490 575 €
Epargne nette	- 182 622 €	- 28 217 €	+ 100 263 €	+ 95 575 €

Ainsi, on peut voir que l'épargne nette a terminé à la négative en 2017 (- 28 217 €). En revanche, avec les économies proposées, l'objectif était un redressement de notre épargne nette.

Les chiffres présentés au DOB 2018 montraient une épargne nette de + 100 263 €, ce que nous sommes arrivés à maintenir dans le cadre de la construction du budget 2018 avec une épargne nette prévisionnelle de + 95 575 €.

Michel Villemagne est satisfait de ce chiffre qui laisse entrevoir une amélioration nette de la santé financière de Val'Eyrieux, mais également la possibilité lorsque cela sera utile de retourner vers les banques qui, jusqu'à présent, n'étaient pas très enclines à nous prêter.

- **Budget général**

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Charges car général	1 364 730,00	Excédent reporté	507 455,96
	Charg de personnel	2 712 800,00	Prod des services	360 600,00
	Reverst de recettes	3 461 210,00	Impôts et taxes	6 265 605,00
	Autres char de gest	978 520,00	Dot et compensa	2 496 015,00
	Frais financiers	127 885,00	Autres prod de gest	80 500,00
	Char exceptionnelles	152 500,00	Tr régie + amort sub	60 150,00
	Dot amort et prov	314 136,00	Atténuat charges	80 000,00
	Dépenses Imprévues	44 044,96	Prod exceptionnels	5 500,00
	Virt à la sect d'invst	700 000,00		
	Total Dép Fct	9 855 825,96 €	Tot Rec Fct	9 855 825,96 €

Dépenses :

- ▶ Chapitre 011 (charges à caractère général) : c'est le chapitre où les économies sont les plus fortes (-20% par rapport au budget de 2017).
- ▶ Chapitre 012 (charges de personnel) : légère baisse car malgré les suppressions de postes, il faut tenir compte des évolutions d'indice et de carrière + la hausse de l'assurance du personnel.
- ▶ Chapitre 014 (reversement de recettes) : chapitre le plus important en chiffre. Il comprend 2 éléments :
 - Le reversement des participations aux 2 syndicats gestionnaires de la compétence ordures ménagères.
Sur ce point, Michel Villemagne indique que le SICTOMSED a proposé une stabilité du taux pour 2018 ; tandis que le SICTOM Entre Monts et Vallées voit sa participation en recul en raison d'une évolution des tonnages assez marquée cette année, ce qui permettrait une baisse du taux. Toutefois, M. Villemagne propose de ne pas baisser le taux car il s'inquiète de l'effet que cela pourrait avoir sur les usagers si le taux revenait à augmenter rapidement. Il propose donc plutôt d'impacter ce surplus de ressources, soit en provision soit en autofinancement.
Le Bureau communautaire s'est prononcé pour le placement en autofinancement.
 - Les attributions de compensation : montant en nette baisse grâce aux mesures prises en 2017 de révision de celles-ci (An 2 de la révision et baisse des dotations de solidarité)
- ▶ Chapitre 65 (autres charges) : en baisse significative. M. Villemagne souligne tout de même le montant des subventions aux associations qui reste important : 680 000 €.
- ▶ Chapitre 66 (frais financiers) : en baisse du fait de la part plus réduite des intérêts de la dette issus des tableaux d'amortissement.
- ▶ Chapitre 67 (charges exceptionnelles) : il porte en grande partie les subventions versées aux budgets annexes (Activités Economiques et zones d'activités). Ce chapitre est en baisse, due à la suppression du soutien au budget d'une zone d'activités.
- ▶ Chapitre 022 (dépenses imprévues) : cette ligne était très faible en 2017 ; elle est en hausse sur 2018, ce qui permettra de faire face à certains aléas. M. Villemagne souligne que l'utilisation des crédits pour dépenses imprévues permettra au Président de pouvoir ainsi exercer un droit de regard sur le bien-fondé ou non des besoins exprimés.
- ▶ Chapitre 023 : le virement de section est très intéressant puisqu'il s'élève à 700 000 €, au lieu de 239 000 € en 2017 (+188%) ; ceci alors même que les résultats reportés de fonctionnement (chapitre 002) sont en décroissance.

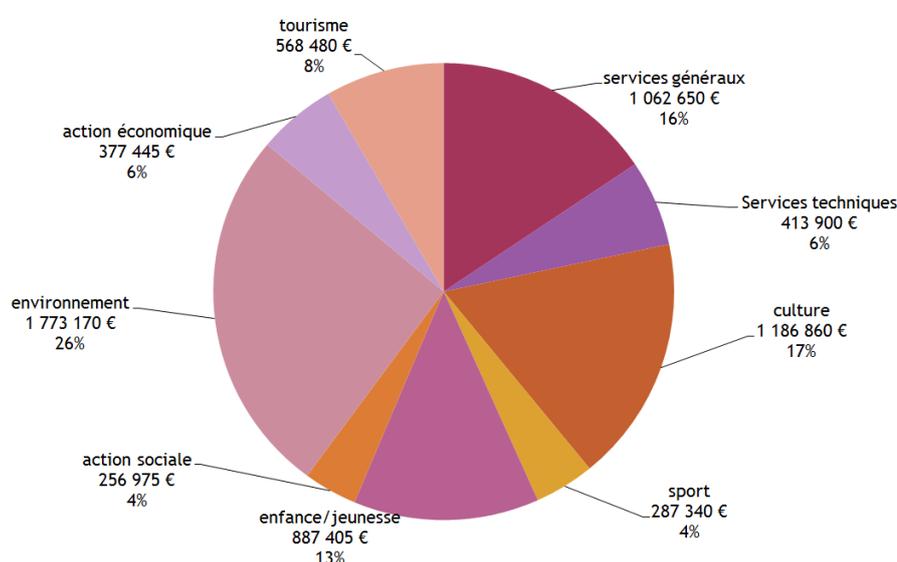
M. Villemagne souligne qu'avec les chapitres 023 (virement de section) et 042 (dotations aux amortissements et provisions), on injecte un peu plus d'un million d'euros en investissement.

Recettes :

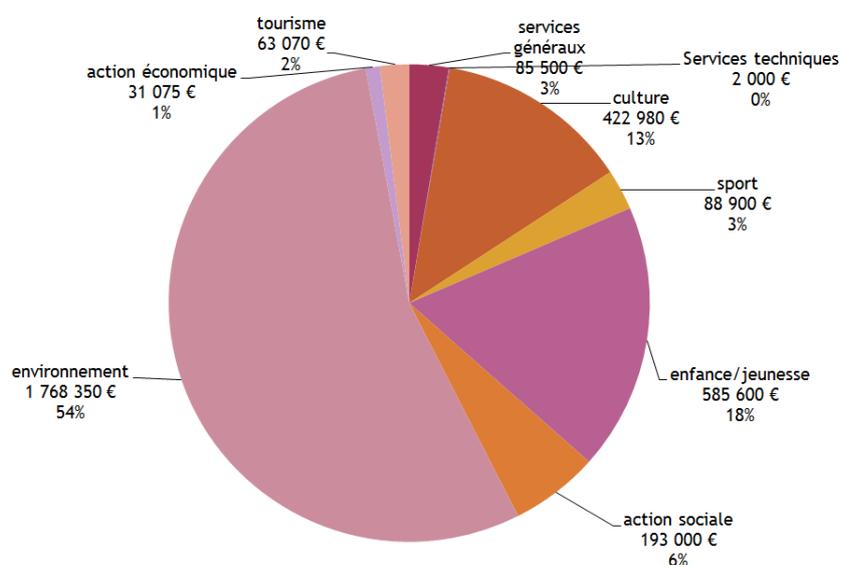
- ▶ Chapitre 013 (atténuations de charges) : il comporte les indemnités journalières, en baisse par rapport au réalisé de 2017 (environ 120 000 €).
- ▶ Chapitre 70 : il concentre les produits des services
- ▶ Chapitre 73 (impôts et taxes) : il a été pris en compte la stabilité globale des recettes fiscales sauf pour la CVAE (baisse de presque 9%). Pour le FPIC, pour lequel nous ne connaissons pas le chiffre définitif, il a été appliqué un maintien à 85 % du chiffre de l'année précédente.
- ▶ Chapitre 74 (dotations) : Val'Eyrieux doit faire face à une nouvelle baisse de la DGF de 4.7 %.
- ▶ Chapitre 75 (autres produits) : en évolution du fait de la fin de modulation des tarifs pour le restaurant et l'espace bien-être situés à Eyrium.

Michel Villemagne souligne la répartition des dépenses et recettes de ce budget en fonction des grandes thématiques portées par la Communauté de communes :

VENTILATION PAR FONCTIONS DU BUDGET GENERAL (dépenses)



VENTILATION PAR FONCTIONS DU BUDGET GENERAL (recettes)



INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Rbt capital prêts	395 000,00	Excédent reporté	245 861,88
	Chap 13	50 000,00	Affect réserves	232 775,37
	Chap 20	81 550,00	FCTVA et div	395 979,00
	Chap 204	1 439 600,00	Subventions	2 429 230,75
	Chap 21	576 550,00	Emprunts	1 034 000,00
	Chap 23	2 797 600,00	Dot amortissements	314 136,00
			Virt de la sect fct	700 000,00
	Tr régie + amort sub	60 150,00	Autres immo fin	50 500,00
	Dépenses Imprévues	2 033,00		
	Ch 041 : op ordre SI	3 000,00	Ch 041 : op ordre SI	3 000,00
	Total Dép Invst	5 405 483,00 €	Total Rec Invst	5 405 483,00 €

M. Villemagne présente le programme d'investissement pour ce budget 2018 :

Opération	BUDGET PRIMITIF	Dépenses budgétisées TTC			SUBVENTIONS et FCTVA	
		RAR 2017	BP 2018	TOTAL BP	BP 2018	RAR 2017
000- FONDS DE CONCOURS		741 942	380 958	1 122 900	260 890	677 005
001- ETUDES		31 850	39 500	71 350	28 000	20 000
002 - ACQUISITION DE MATERIELS		57 000	34 200	91 200	7 000	20 000
003 - TRAVAUX DIVERS BATIMENTS		12 630	18 000	30 630	4 000	
008 – Travaux BATIMENTS ENFANCE		63 070	6 740	69 810		50 000
007 - EYRIUM		25 000	-970	24 030		3 000
027 - Resto/Espace Bien-être (en HT)		5 550	23 200	28 750		
010 – SPORTS		39 075	328 485	367 560	40 500	5 000
013 - POLE ENFANCE JEUNESSE			13 200	13 200	1 700	2 579
017 - SENTIERS RANDO / ESPACE VTT		12 800	58 950	71 750	31 700	1 700
020 - VALORISATION PATRIMOINE		17 000	16 000	33 000	6 500	16 770
021 - VOIE CFD		1 000 000	70 580	1 070 580	6 300	993 799
022- ARCHE DES METIERS		29 800	82 700	112 500	57 000	26 000
025- ECOLE DU VENT		37 800	433 000	470 800	330 000	
029- SIEGE		321 000	104 000	425 000	35 000	150 000
030- ATELIER BIJOU		200 000	50 000	250 000	20 000	513 766.75
039- SANTE		7 140	5 500	12 640		2 000
040- LUTTE INCENDIE		299 600		299 600		
045- MISE NORMES ACCESS + TEPCV		260 000		260 000		201 000
046 – TRAVAUX ZONE ACTIVITES			70 000	70 000	5 000	
	TOTAL	3 161 257	1 734 043	4 895 000	833 590	2 682 619.75

- ▶ Fonds de concours / participations / aides :
 - reliquats de fonds de concours aux communes à verser ; l'enveloppe 2018 s'élèvera à 50 000 €.
 - la participation versée à ADN pour la FTTH (690 000 €)
Maurice Weiss indique que la participation 2018 demandée par ADN devrait s'étaler sur 2 exercices et donc représenter un montant moindre cette année.
 - la fin de l'Opération Rurale Collective (ORC) avec 66 742 €
 - des aides diverses : Eclairage public (41 415 €) ; Energie pour les Entreprises (170 000 €)
- ▶ Etudes, dont la deuxième tranche de l'audit énergétique des bâtiments (36 000 €)
- ▶ Acquisition de matériels divers, dont un véhicule électrique pour les services techniques (35 000 €)
- ▶ Travaux bâtiments : pas d'importantes opérations, sauf le réaménagement de la crèche et du centre de loisirs de St Martin en discussion et dont seulement une partie de l'opération a été inscrite.
- ▶ Eyrium : des travaux sur la base, mais également des travaux et acquisitions pour le restaurant et l'espace bien-être.

Mme Clauzier réitère les propos qu'elle a tenus durant la dernière commission Finances. Elle souhaitait alors connaître la raison pour laquelle Val'Eyrieux doit acheter du matériel (frigo, four...) pour le restaurant, ce à quoi M. Villemagne a répondu que ce matériel appartient à Val'Eyrieux et est mis à disposition du gérant dans le cadre du bail administratif signé avec celui-ci.

Mme Clauzier signale qu'elle approuve d'autant plus la décision de mettre fin à la modulation des loyers, mais trouve ce gain négligeable au vu des investissements qui vont être réalisés à côté.

M. le Président en profite pour rendre compte au Conseil du récent entretien qu'il a eu avec le gérant du restaurant, qui trouve aberrante l'augmentation de loyer qui lui est appliquée alors que son activité est moindre en hiver.

Le Dr Jacques Chabal lui a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'une augmentation du loyer mais plutôt de la fin d'un allègement de dépenses qui lui a été accordé pendant plusieurs années. Il a insisté sur le fait que cette décision était ferme.

M. le Président signale qu'il rencontrera également la gérante de l'espace bien-être, séparément car les deux cas sont différents.

- ▶ Sports : dans les travaux importants, ont été privilégiés ceux qui pouvaient engendrer des économies à l'avenir, notamment le remplacement des éclairages par des leds.
D'autre part, M. Villemagne explique la ligne « acquisition ex-Gamm Vert », bâtiment pour lequel une opération d'aménagement est envisagée au profit de la création d'un pétanquodrome et de locaux pour les services techniques. Cette acquisition est pour le moment mise en suspens dans l'attente du résultat du rapport de contrôle amiante sollicité et de l'évaluation de France Domaines.
- ▶ Sentiers de randonnée : fin des aménagements de sentiers de randonnée (54 650 €). Un projet d'interprétation sur la Route des Dragonnades est également prévu en partenariat avec le PNR (17 100 €).
- ▶ Travaux de valorisation des géosites (Brion, St Clément, Girond) : 33 000 €.
- ▶ Voie CFD : fin de la dernière tranche d'aménagement (1 070 580 €) dont les recettes sont tout aussi importantes.
- ▶ Arche des Métiers : acquisition d'un véhicule itinérant (26 000 €) totalement financé ; création d'une modulothèque sur la transition énergétique (70 000 €) financé à 80% par le programme TEPCV.
- ▶ Ecole du Vent : est inscrite l'opération d'aménagement des locaux d'animations à hauteur de 465 000 €. Des financements ont été sollicités.
- ▶ Siège : les travaux du siège se poursuivent et représentent 425 000 € en restes à réaliser.
- ▶ Atelier du bijou : fin des travaux avec des restes à réaliser pour 250 000 €.
- ▶ Incendie : participation à la construction de la caserne de St Martin (299 600 €).

- ▶ Mise aux normes : 260 000 € pour divers travaux.
- ▶ Travaux Zone d'activités : il s'agit de la réfection de la voirie de la zone d'activités de Rascles pour une première tranche (70 000 €).

Le Conseil communautaire, à 42 voix pour et 1 abstention, adopte le budget primitif 2018 du Budget Général.

- **Budget Eau**

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Charges car général	345 355,00	Excédent reporté	310 761,73
	Charges personnel	210 000,00		
	Rvt red pollution	40 000,00		
	Frais financiers (int)	46 036,00	Prod des services	1 015 000,00
	Dot amortissements	569 430,00		
	Dépenses imprévues	8 940,73	Amort subventions	195 000,00
	Virt à la sect d'invst	295 000,00		
	Chges except	6 000,00		
	Total Dép de fct	1 520 761,73 €	Total rec fct	1 520 761,73 €

Michel Villemagne indique que le fonctionnement de ce budget n'est pas tendu, mais n'est pas idéal non plus tant que la période de convergence des tarifs n'est pas terminée.

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Rbt capital prêts	119 400,00	Excédent reporté	18 458,20
	Chapitre 20	173 000,00	Affect en réserves	
	Chapitre 21	30 000,00	Subventions	2 286 619,00
	Chapitre 23	3 369 275,00	TVA par fermier	170 000,00
	Op d'ordre TVA	170 000,00	Emprunt	553 000,00
	Amort subventions	195 000,00	Virt section fct	295 000,00
	Dépenses imprévues	5 832,20	Dot amortissements	569 430,00
			Op d'ordre TVA	170 000,00
	Tot dép Invst	4 062 507,20 €	Tot Rec Invst	4 062 507,20 €

M. Villemagne indique que le programme d'investissement du Budget Eau s'élève à plus de 3,5 Millions d'euros.

Il souligne qu'il est prévu le recours à un emprunt à hauteur de 553 000 €. Ceci est principalement dû à l'incertitude face à l'octroi de subventions.

Il laisse ensuite la parole à Raymond Fayard, Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement, qui présente les principales opérations d'investissement prévues en 2018 :

- ▶ Interconnexion AEP St Agrève - Intres - St Julien Boutières = 643 000 € ht
- ▶ Renouvellement de la conduite AEP sur la RD n°237 traversant Arcens = 440 000 € ht
- ▶ Interconnexion AEP sur St Christol = 420 000 € ht
- ▶ Réhabilitation des réseaux AEP sur la traversée de St Agrève = 42 000 € ht
- ▶ Travaux de mise en conformité de captages sur St Clément, Albon et St Agrève = 185 000 € ht

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 du Budget Eau.

- **Budget Assainissement**

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Déficit reporté	107 593,97		
	Charges car général	107 140,00		
	Revt redevance mod	12 000,00	Prod des services	767 000,00
	Frais financiers	64 782,00	Part reçues	59 200,00
	Dépenses imprévues	5 149,03	Amort subventions	270 620,00
	Charges exceptio	59 000,00		
	Dot amortissements	706 155,00		
	Virement section	35 000,00		
	Total Dép de fct	1 096 820,00 €	Total rec fct	1 096 820,00 €

Michel Villemagne fait à nouveau remarquer la lourde charge que représentent les dotations aux amortissements sur le budget de fonctionnement (environ 70 %).

Il souligne que l'équilibre des budgets eau et assainissement est réalisé quasi exclusivement avec les produits des services (facturation aux abonnés).

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	Rbt prêts	150 210,00	Excédent reporté	620 519,92
	Chap 20	7 000,00	Aff en réserves	
	Chap 21	30 000,00	Subventions+458	807 219,00
	Chap 23+458	1 908 700,00	Rbt TVA par fermier	200 000,00
	Op d'ordre TVA	200 000,00	Dot amortissements	706 155,00
	Amort subventions	270 620,00	Op d'ordre TVA	200 000,00
	Dépenses imprévues	2 363,92 €	Virt section fct	35 000,00
	Tot dép d'Invst	2 568 893,92 €	Total Rec d'Invst	2 568 893,92 €

M. Villemagne indique que le programme d'investissement du Budget Assainissement s'élève à 1 945 700 €.

Il fait remarquer que les projets sont menés sans recours à l'emprunt grâce aux subventions attribuées.

M. Fayard fait état des principales opérations d'investissement prévues en 2018 :

- ▶ Réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sur la traversée de St Agrève = 157 000 € ht
- ▶ Réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sur la RD n°237 (Arcens) = 60 000 € ht
- ▶ Réalisation de travaux préconisés dans les schémas directeurs d'assainissement réalisés sur St Martin de Valamas et St Pierreville = 368 000 € ht

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 du Budget Assainissement.

- **Budget Énergie Val'Éyrieux**

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Charges car général	6 500,00	Excédent report	23 710,70
	Dépenses imprévues	231,70	Prod des services	15 000,00
	Dot amortissements	8 970,00	Amort subventions	5 991,00
	Virt à la sect d'invst	29 000,00		
	Total dép de Fct	44 701,70 €	Total rec de Fct	44 701,70 €
INVESTISSEMENT	Dépenses imprévues	979,00	Excédent reporté	31 904,47
	Amort subventions	5 991,00	Virt de la sect de fct	29 000,00
	Chapitre 22	87 000,00	Dot amortissements	8 970,00
	Rembt K emprunt	4 000,00	Réserves	28 095,53
	Total dép d'Invst	97 970,00 €	Total rec d'Invst	97 970,00 €

M. Villemagne souligne la bonne santé financière de ce budget, qui voit le rachat des trois centrales photovoltaïques à la SEMLEER, qui vont engendrer des recettes grâce à la revente d'énergie à EDF.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 du Budget Énergie Val'Éyrieux.

- **Budget Activités économiques**

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Charges car général	32 460,00	Prod des services	1 500,00
	Frais de personnel	19 300,00	Part reçues	55 000,00
	Dépenses imprévues	101,97	Locations	10 000,00
	Frais fin (int)	13 907,00	Résultat reporté	5 378,97
	Dot aux amort	6 110,00		
	Total Dép de fct	71 878,97 €	Total rec de fct	71 878,97 €
INVESTISSEMENT	Dépenses imprévues	2 048,78	Dot aux amort	6 110,00
	Rembt prêts (capital)	18 235,00	Subventions	10 000,00
	Chap 20	500,00		
	Chap 21	500,00	Excédent reporté	14 623,78
	Chap 23	9 450,00		
	Total dép d'Invst	30 733,78 €	Total Rec d'invst	30 733,78 €

M. Villemagne rappelle que ce budget gère principalement l'activité de Pôleyrieux.

Son fonctionnement comporte des charges de personnel pour 19 300 €, correspondant au salaire de l'agent d'accueil.

Il est à souligner également que ce budget de fonctionnement trouve son équilibre dans l'inscription d'une subvention du Budget Général à hauteur de 55 000 € en 2018.

Sur l'investissement, très peu de crédits sont ouverts en 2018.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 du Budget Activités économiques.

- **Budget ZA Aric**

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Charges car général	47 350,00	Prod des services	
	Dépenses imprévues			
	Op d'ordre/stocks		Particip reçues (BG) 318 703,04	
	Op d'ordre S.F	53 652,00	Autres prod de gest	
	Frais financiers (int)	53 652,00	Op d'ordre/stocks	50 000 ,00
	Déficit reporté	267 701,04	Op d'ordre S.F	53 652,00
	Total Dép de fct	422 355,04 €	Total rec de fct	422 355,04 €
INVESTISSEMENT	Déficit reporté	1 288 730,26	Affect en réserves	
	Dépenses imprévues		Virt de la sect de fct	
	Rembst capital prêts	153 500,00	Op d'ordre/stocks	
	Op d'ordre/stocks	50 000,00	Emprunts	1 492 230,26
	Total dép d'Invst	1 492 230,26 €	Total Rec d'invst	1 492 230,26 €

M. Villemagne souligne les déficits reportés présents sur les deux sections.

Le budget d'investissement a été équilibré par un emprunt à hauteur de 1 492 230,26 €.

Mme Clauzier estime que cette manière de procéder par un emprunt d'équilibre laisse planer un doute sur la sincérité de ce budget.

M. le Président ne peut laisser remettre en cause la sincérité du budget alors que celui-ci est établi dans les règles comptables.

M. Villemagne répond que sur ce type de budget, il n'y a pas d'autre alternative, dans l'attente de revendre des terrains.

Maurice Weiss acquiesce et ajoute que l'insincérité serait d'inscrire des recettes, ici des ventes de terrains, avec la quasi-certitude de ne pas les réaliser.

M. le Président admet que ces budgets sont déficitaires mais il rappelle l'importance de la maîtrise foncière du territoire, sans quoi les entreprises se développeraient ailleurs.

Le Conseil communautaire, à 41 voix pour, 1 opposition et 1 abstention, adopte le budget primitif 2018 du Budget ZA Aric.

- **Budget ZA Prés de l'Eyrieux**

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Charges car général	130 500,00	Prod des services	130 000,00
	Dépenses imprévues		Op d'ordre S.F	
	Op d'ordre/stocks		Part reçues (BG)	45 000,00
	Op d'ordre S.F		Autres prod gest cour	8 400,00
	Frais financiers (int)	2 584,00	Opération stocks	
	Virt à la sect d'invst	50 316,00		
	Total Dép de fct	183 400,00 €	Total rec de fct	183 400,00 €
INVESTISSEMENT	Déficit reporté	746 204,73	Affect en réserves	53 211,59
	Dépenses imprévues		Virt de la sect de fct	50 316,00
	Rbt prêts (capital)	42 010,00	Op d'ordre/stocks	
	Opération stocks		Emprunts	684 687,14
	Total dép d'Invst	788 214,73 €	Tot Rec d'invst	788 214,73 €

La seule inscription nouvelle correspond au rachat du terrain « Lidl » pour 130 000 € afin d'envisager une redivision de ce lot et d'ouvrir de nouvelles possibilités d'acquisition pour des porteurs de projet.

M. Villemagne souligne que la Communauté de communes ne devrait être qu'intermédiaire car espère revendre très rapidement ces terrains.

Patrick Marcaillou demande s'il est judicieux de racheter ce terrain au vu de notre situation et de l'incertitude quant à la revente.

M. Villemagne indique qu'il avait initialement la même position, mais que, à bien y réfléchir, cette position conduit à priver notre Communauté de communes de ressources fiscales nouvelles en raison de la non utilisation « économique » de ce terrain.

Patrick Marcaillou souhaite savoir si des acheteurs potentiels se sont déjà manifestés.

Le Dr Jacques Chabal indique que des négociations sont en cours. Il ajoute que ce terrain est l'un des mieux placé au sein de la partie commerciale de la zone.

Jean-Paul Bernard déplorerait le fait que ce soit des activités du centre-bourg qui se délocalisent.

M. le Président mentionne que ce n'est pas le cas concernant les intéressés s'étant déjà manifestés.

Le Conseil communautaire, à 40 voix pour, 2 oppositions et 1 abstention, adopte le budget primitif 2018 du Budget ZA Prés de l'Eyrieux.

- **Budget ZA Rascles**

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Charges car général	26 100,00	Op d'ordre/stocks	945 000,00
	Dépenses imprévues		Part reçues	117 050,00
	Charges financières	7 749,00	Op d'ordre ints SF	7 750,00
	Op d'ordre ints SF	7 750,00		
	Op d'ordre stocks	912 240,00		
	Virt à la sect d'invst	115 961,00		
	Total Dép de fct	1 069 800,00€	Total Rec de fct	1 069 800,00€
INVESTISSEMENT	Op d'ordre/stocks	945 000,00	Virt de la sect de fct	115 961,00
	Déficit reporté	545 625,58	Emprunts	480 335,13
	Dép imprévues		Op ordre stock	912 240,00
	Rembt prêt	17 960,00	Réserves	49,45
	Total Dép d'Invst	1 508 585,58€	Total Rec d'Invst	1 508 585,58 €

Beaucoup d'opérations d'ordre sont présentes sur ce budget du fait des récents travaux d'aménagement de la zone.

Il présente un déficit reporté de 545 625,58 € en investissement.

Il s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 1 069 800 €, et en investissement à 1 508 585,58 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 du Budget ZA Rascles.

B. Adoption des taux de fiscalité pour 2018

M. le Vice-président rappelle les taux adoptés en 2017 :

- Taxe d'habitation : 10,22 %
- Taxe foncière bâtie : 1,58 %
- Taxe foncière non bâtie : 8,66 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 26,07 %

Pour 2018, il est proposé le maintien des taux pour toutes les taxes.

M. Villemagne propose de faire un focus sur les produits de fiscalité 2018, à taux constants sauf dans le cas où les chiffres ont été communiqués (ex. : CVAE, TASCOM) :

TAXES	Produit 2017	BASES 2018	Produit 2018
Cotisation foncière entreprises	1 239 217 €	4 887 000	1 274 030 €
Cotisation valeur ajoutée entreprises	662 898 €		603 479 €
IFER	166 049 €		167 712 €
TASCOM	85 479 €		85 479 €
DCRTP	357 038 €		357 038 €
VERST FNGIR	243 826 €		243 564 €
Taxe habitation	1 641 630 €	16 332 000	1 669 130 €
Taxe foncière bâtie	228 687 €	14 735 000	232 813 €
Taxe foncière non bâtie	45 403 €	453 000	45 757 €
Alloc compens	129 670 €		132 949 €
TOTAL	4 799 897 €		4 811 951 €

Le delta entre 2017 et 2018 est d'environ 12 000 €.

Patrick Marcaillou demande d'où provient l'augmentation de la CFE.

Michel Villemagne indique que cela vient essentiellement de la croissance des bases, qui ont augmenté plus vite que celles des ménages (bases CFE 2017 = 4 747 770 ; bases CFE 2018 = 4 887 000).

Pour terminer, M. Villemagne souhaite rappeler que les taux de fiscalité ci-dessus sont ceux votés par Val'Eyrieux. Ils peuvent être différents dans certaines communes pour lesquelles la convergence des taux n'est pas terminée (ex-Boutières et ex-Châtaigniers notamment).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de voter les taux de fiscalité ci-dessus, à l'identique de ceux votés en 2017.

C. Adoption des taux de TEOM pour 2018

Michel Villemagne rappelle qu'il existe 2 zones de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), définies comme suit :

- Zone 1 composée des communes : Devesset, Mars, Rochepaule, Saint Agrève, Saint André en Vivarais, Saint Clément, Saint Jeure d'Andaure.
- Zone 2 composée des communes suivantes : Accons, Albon d'Ardèche, Arcens, Chanéac, Dornas, Intres, Issamoulenc, Jaunac, Lachapelle sous Chanéac, Le Chambon, Le Cheylard, Les Nonières, Mariac, Saint Andéol de Fourchades, St Barthélemy le Meil, St Christol, St Cierge sous Le Cheylard, Saint Genest Lachamp, Saint Jean Roure, Saint Julien Boutières, Saint Julien Labrousse, Saint Martin de Valamas, St Michel d'Aurance, Saint Pierreville.

Au vu des participations sollicitées par les deux syndicats gestionnaires, il annonce que les taux proposés pour 2018 sont à l'identique de ceux votés en 2017 pour les 2 zones, à savoir :

- Zone 1 = 13,78 %
- Zone 2 = 14,45 %

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de voter les taux de TEOM ci-dessus, à l'identique de ceux votés en 2017.

M. le Président remercie Michel Villemagne pour cette présentation détaillée du budget primitif et de la fiscalité 2018. Il lui laisse la parole pour les autres points Finances à l'ordre du jour.

D. Attribution des fonds de concours 2018

Michel Villemagne rappelle la volonté du Conseil communautaire d'assurer une solidarité avec ses communes membres et le vote, en avril 2015, d'un règlement de fonds de concours définissant les modalités d'attribution de ces aides.

L'enveloppe inscrite au BP 2018 s'élève à 50 000 €.

Il indique au Conseil que 10 demandes ont été reçues cette année, parmi lesquelles cinq dossiers ont été retenus par le Comité exécutif.

M. Villemagne donne lecture du tableau joint en Annexe 1 du présent compte-rendu.

Eliane Adrien aimerait des précisions concernant le choix d'aider la commune de St Christol pour la restauration du pont du Fau.

Catherine Faure lui indique que cet ouvrage se situe sur la Route des Dragonnades et revêt donc un intérêt touristique pour Val'Eyrieux.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des fonds de concours tels qu'indiqués dans le tableau joint en Annexe 1.

E. Approbation des comptes de gestion 2017

Michel Villemagne présente les comptes de gestion 2017 de la trésorière du Cheylard, Mme Vazquez.

Il indique qu'ils sont en concordance avec les comptes administratifs votés en février 2018 par le Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2017, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ; approuve l'ensemble des comptes de gestion présentés par le Receveur pour la Communauté de communes Val'Eyrieux.

2. EAU / ASSAINISSEMENT

M. le Président laisse la parole à M. Raymond Fayard, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement.

A. Signature de la convention avec la commune du Chambon sur Lignon

Raymond Fayard rappelle qu'une convention a été signée le 22 janvier 1975 entre la Commune du Chambon sur Lignon et la Commune de St Agrève concernant la fourniture d'eau, pour St Agrève et Mars notamment.

M. Fayard signale qu'il convient de mettre à jour cette convention, notamment du fait du changement des parties, et de réviser certaines clauses du document.

Aussi, une rencontre a eu lieu entre la Communauté de communes et la Commune du Chambon sur Lignon afin de discuter des modalités, notamment le tarif d'achat facturé à Val'Eyrieux. La Commune du Chambon sur Lignon souhaite aligner le tarif sur celui facturé à ses usagers. Ce tarif suivra donc les évolutions du contrat d'affermage liant la Commune.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention avec la Commune du Chambon sur Lignon pour la fourniture d'eau.

B. Adhésion à la FNCCR

M. Fayard indique que la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) est une association nationale, qui regroupe pour l'essentiel des collectivités territoriales et leurs groupements compétents pour l'organisation et la gestion de services publics dans quatre secteurs d'activité : énergie, cycle de l'eau, numérique et déchets.

Les services de la Fédération travaillent en collaboration sur des sujets d'intérêt commun tels que les relations avec les associations de consommateurs, le développement des réseaux intelligents ou la coordination et la sécurisation des travaux sur les différents réseaux.

Dans le domaine de l'eau, la FNCCR intervient sur les différentes missions et compétences de ses adhérents pour le petit et le grand cycle de l'eau :

- La production et la distribution d'eau potable ;
- L'assainissement collectif et non collectif des eaux usées ;
- La gestion des eaux pluviales ;
- La gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau ;
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Elle assure de nombreuses missions au profit de ses membres : veille juridique, élaboration de dossiers techniques, organisation de réunions d'informations périodiques, mise à disposition de documents, réponse à des questions. Elle est particulièrement bien placée pour remplir ces missions parce qu'elle est consultée par les pouvoirs publics en amont de l'élaboration des lois, décrets et arrêtés et participe à de nombreux groupes de travail dans les domaines et techniques et juridiques.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'Assemblée générale de la FNCCR.

M. Fayard indique qu'elle est de 700 € pour l'année 2018.

Afin de bénéficier des outils proposés et des services assurés par la FNCCR, il est proposé au Conseil d'adhérer à cette association.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'adhésion à la FNCCR pour la compétence « Cycle de l'eau » (distribution/production d'eau potable, assainissement collectif et non collectif des eaux usées, gestion des eaux pluviales et GEMAPI) ; autorise le

paiement annuel de la cotisation selon le devis et l'appel de cotisation fournis ; habilite le Président à signer tout document permettant l'adhésion.

C. Adhésion au dispositif TIPI

M. le Vice-président informe le Conseil que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables Par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts aux administrés, il est proposé de valider et déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme l'eau ou l'assainissement.

TIPI est un service intégrable au site internet de la collectivité à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment.

Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles. Le coût de ce service est à la charge de la collectivité, tout en demeurant modéré (0,25 % du montant + 0,05 € par transaction supérieure ou égale à 20 € et 0,20% du montant + 0,003 € par transaction inférieure à 20 €).

Sabine Loulier demande si ce dispositif pourra être étendu à d'autres services de Val'Eyrieux.

Carine Faure confirme que ce dispositif pourra par la suite être déployé pour le paiement par les usagers de factures émises par les crèches et centres de loisirs, par exemple.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le principe du paiement par carte bancaire sur internet via le dispositif TIPI des factures émises par les budgets eau et assainissement de la Communauté de communes ; décide la mise en œuvre de ce service dès que possible ; autorise M. le Président à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre du fonctionnement du service TIPI et l'ensemble des documents nécessaires à ce déploiement ; transmet un exemplaire de la délibération et de la convention à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, à Madame la Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

D. Validation de l'étude de zonage d'assainissement collectif de St André en Vivarais et ouverture d'une enquête publique

M. Fayard indique que, conformément à l'article 2224-10 du CGCT, la Communauté de communes Val'Eyrieux doit délimiter le zonage d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Saint André en Vivarais.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement, le bureau d'étude NALDEO a réalisé en 2017 une étude portant sur le zonage d'assainissement de la commune, qui doit maintenant être soumise à une enquête publique.

Pour cela, il est demandé au Conseil communautaire d'approuver l'étude de zonage jointe en Annexe 2, puis d'autoriser le Président à saisir le Préfet de l'Ardèche pour désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Lyon.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'étude de zonage d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Saint André en Vivarais, jointe en Annexe 2 ; autorise M. le Président à saisir le Préfet de l'Ardèche pour désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Lyon.

3. ECONOMIE

M. le Président laisse la parole à M. René Julien, Vice-président en charge de l'Economie.

A. Signature d'une convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche pour l'accompagnement économique de l'Atelier du bijou

René Julien rappelle qu'est prévue l'ouverture en 2018 d'une pépinière d'entreprises dédiée aux métiers de la bijouterie au sein de l'Atelier du bijou, à St Martin de Valamas.

La Communauté de communes Val'Eyrieux souhaitant accompagner au mieux ces entreprises artisanales, il est proposé qu'une convention de partenariat soit signée avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ardèche, qui aura pour missions :

- Accompagner individuellement et collectivement les créateurs intégrés à l'Atelier du bijou
- Proposer des formations sur le territoire de Val'Eyrieux, en privilégiant un public de professionnels des métiers d'art

Josette Clauzier demande si cet accompagnement est gratuit.

René Julien signale que Val'Eyrieux versera à la CMA une participation de 4 080 € pour la durée de la convention, soit 12 mois.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention de partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ardèche.

4. ENFANCE JEUNESSE

M. le Président laisse la parole à M. Thierry Girot, Vice-président en charge de la compétence.

A. Modification des tarifs du Centre de loisirs de St Pierreville

M. Girot propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur une nouvelle grille de tarifs concernant l'accueil de loisirs sans hébergement de Saint Pierreville.

Il indique que cette grille intègre les préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche.

Accueil extrascolaire (prix bruts sur lesquels des aides aux familles peuvent être appliquées) :

Tarifs pour l'accueil extrascolaire			
	Quotient familial de 0 à 720	Quotient familial de 721 à 2000	QF supérieurs à 2000
Demi-journée sans repas	3€	QF * 0.005 plafonné à 9€	Plafond à 9€
Journée sans repas	5€	QF * 0.009 plafonné à 17€	Plafond à 17€

➤ Le taux d'effort de base retenu est de 0,013. Les taux d'effort complémentaires tiennent compte du tableau de référence fourni par la CAF de l'Ardèche.

➤ Pour les sorties exceptionnelles et les journées à thèmes un supplément forfaitaire pourra être appliqué dans la limite de 10 euros par jour.

➤ Les taux d'efforts sont minorés de 0,001 par enfant supplémentaire en cas de fratrie, si l'enfant est en situation de handicap, ou bien en cas d'inscription d'un enfant sur une semaine entière.

➤ En cas non production de justificatif du quotient familial, le tarif plafonné le plus élevé sera appliqué.

Séjours :

Tarifs pour les séjours	
Journée	QF*0.013 + montant forfaitaire identique pour tous les QF (variable selon le séjour).

- Si le séjour est conventionné VACAF AVEL le forfait journalier de la CAF sera déduit du prix du séjour, dans la limite de l'enveloppe de notre partenaire. Le prix s'entend pour les séjours d'au moins 6 jours consécutifs
- Lors de l'inscription d'un enfant à un séjour un acompte pourra être demandé dans la limite de 25 % du montant maximum du séjour.

Accueil périscolaire :

Tarifs pour l'accueil périscolaire			
	Quotient familial de 0 à 720	Quotient familial de 721 à 2000	QF supérieurs à 2000
Goûters animés 16h30 - 18h30 goûter fourni	0.95€	1.00€	1.00€

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement de Saint Pierreville tel qu'indiqué ci-dessus.

B. Aide aux stagiaires BAFA de Val'Eyrieux

Thierry Girot rappelle la volonté de la Communauté de communes Val'Eyrieux et les actions mises en place afin d'encourager la professionnalisation des jeunes sur notre territoire.

Comme cela avait déjà eu lieu en 2017, il indique qu'un stage de base BAFA est organisé sur Le Cheylard du 8 au 15 avril 2018, organisé par l'Association Familles Rurales Ardèche.

Il est proposé aux membres du Conseil de se prononcer sur l'octroi d'une aide financière d'un montant de 100 € à tous les stagiaires résidant sur Val'Eyrieux qui suivraient intégralement ce stage de base.

Le versement de l'aide sera validé sous réserve de la présentation d'une attestation de suivi de ce stage BAFA ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois attestant que le stagiaire réside sur l'une des 31 communes de Val'Eyrieux.

Eliane Adrien demande combien coûte un stage BAFA.

Fabien Ravier indique que le stage de base, tel qu'il se tiendra du 8 au 15 avril, coût 545 €. A cela s'ajoutent un stage pratique et une session d'approfondissement, portant le coût total de la formation globale à environ 1 000 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution d'une aide financière de 100 € aux stagiaires résidant sur Val'Eyrieux qui suivraient intégralement ce stage de base.

5. ACTION SOCIALE

A. Dispositif de Transport à la demande : compte-rendu 2017

Thierry Girot rappelle que, pour la mise en place du dispositif de « Transport à la Demande », la Communauté de communes Val'Eyrieux signe une convention de délégation de compétence partielle avec le Département de l'Ardèche, qui participe au financement du système à hauteur de 60 % du restant à charge de la collectivité.

Le Transport à la Demande est un dispositif ouvert à tous les usagers. Les services ont des jours de fonctionnement précis, sur un itinéraire et des horaires prédéfinis. Ces services sont déclenchés seulement si au minimum 2 usagers ont réservé au préalable.

M. Girot laisse la parole à Fabien Ravier, qui dresse un bilan du fonctionnement des services de transport à la demande sur l'année 2017, dont le compte-rendu détaillé était joint à la note de synthèse.

Rappel des lignes TAD en service sur la Communauté de communes Val'Eyrieux :

► **Ligne 1 : Le Chambon - Le Cheylard**

Cette ligne fonctionne le mercredi en semaine paire. Le service est assuré par les Cars de l'Eyrieux.

Réservations auprès de la Communauté de communes.

Aller : départ du Chambon - Le Village à 8h10

Retour : départ du Cheylard - Avenue de la Libération à 11h15

Tarifs : 2,50 € le trajet simple / 4 € l'aller-retour

► **Ligne 2 : St Julien Labrousse - Lamastre**

Cette ligne fonctionne le mardi en semaine paire. Le service est assuré par les Cars du Vivarais.

Réservations auprès de la Communauté de communes.

Aller : départ de St Julien Labrousse - L'Albouret à 8h15

Retour : départ de Lamastre - Centre à 11h45

Tarifs : 2,50 € le trajet simple / 4 € l'aller-retour

► **Ligne 3 : St Julien Labrousse - Le Cheylard**

Cette ligne fonctionne le mercredi en semaine impaire. Le service est assuré par Armand Tourisme.

Réservations auprès de la Communauté de communes.

Aller : départ de St Julien Labrousse - La Place à 8h00

Retour : départ du Cheylard - Avenue de la Libération à 10h45

Tarifs : 2,50 € le trajet simple / 4 € l'aller-retour

► **Ligne 4 : St Genest Lachamp - Le Cheylard**

Cette ligne fonctionne le mercredi en semaine impaire. Le service est assuré par Taxi des 2 Vallées.

Réservations auprès de la Communauté de communes.

Aller : départ de St Genest Lachamp - Jouanvins à 8h00

Retour : départ du Cheylard - Avenue de la Libération à 11h00

Tarifs : 2,50 € le trajet simple / 4 € l'aller-retour

En complément de cette ligne, une navette gratuite permet aux usagers des transports à la demande de se rendre sur la zone de La Palisse le mercredi en semaine impaire. Le service est également assuré par Taxi des 2 Vallées.

► **Ligne 5 : St Martin de Valamas - Le Cheylard**

Cette ligne fonctionne du lundi au vendredi. Le service est assuré par les Cars de l'Eyrieux.

Réservations auprès de la Centrale Sept'ici.

Aller : départ de St Martin de Valamas - La Place à 8h10

Retour : départ du Cheylard - Avenue de la Libération à 16h20

Tarifs : 1,50 € le trajet simple / 3 € l'aller-retour

► **Ligne 6 : Rochepaule - St Agrève**

Cette ligne fonctionne le lundi en semaine impaire. Le service est assuré par Taxi Ch. Carré.

Réservations auprès de la Centrale Sept'ici.

Aller : départ de Rochepaule - Village à 8h30

Retour : départ de St Agrève - Centre à 11h30

Tarifs : 1,50 € le trajet simple / 3 € l'aller-retour

► **Ligne 7 : St Julien Boutières - St Martin de Valamas**

Cette ligne fonctionne tous les jeudis. Le service est assuré par Taxis de l'Eyrieux.

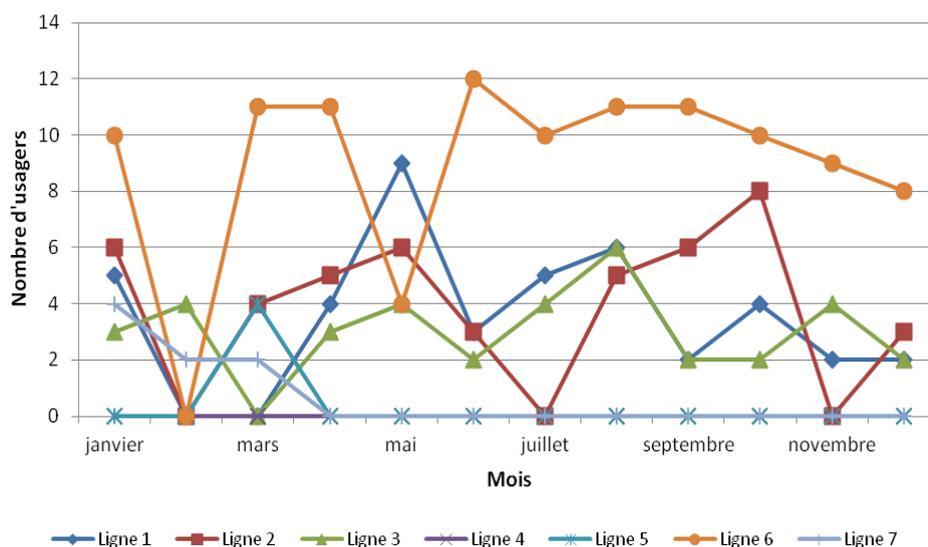
Réservations auprès de la Centrale Sept'ici.

Aller : départ de St Julien Boutières - Place à 8h45

Retour : départ de St Martin de Valamas - Place à 10h45

Tarifs : 1,50 € le trajet simple / 3 € l'aller-retour

Fréquentations 2017 :



Enfin, Thierry Girot termine en rappelant que la loi NOTRe a confié aux régions l'organisation des transports interurbains depuis le 1^{er} janvier 2017 et celle des transports scolaires à partir du 1^{er} septembre 2017.

Le Département de l'Ardèche avait accepté de prendre la délégation de compétence jusqu'à fin 2017 afin de limiter les impacts sur les usagers.

A compter du 1^{er} janvier 2018, l'interlocuteur pour l'organisation des transports est désormais la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une nouvelle convention doit donc être signée entre la Région et la Communauté de communes Val'Éyrieux pour l'organisation des services de transport à la demande, ceci ayant entraîné un blocage « administratif » de certaines lignes sur ce début d'année.

6. CULTURE

M. le Président laisse la parole à M. Jean-Marie Foutry, Vice-président à la Culture.

A. Modification des tarifs de la boutique de l'École du Vent

Jean-Marie Foutry indique qu'il convient de mettre à jour la liste des produits vendus à la boutique de L'École du Vent et leurs tarifs, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

PRODUIT		PRIX
Bol d'air grand format (poterie)	poterie	14.00 €
Bol d'air petit format (poterie)	poterie	12.00 €
CELESTIA	jeu de société	26.50 €
extention Celestia	jeu de société	9.00 €
Mobile mouette envergure		21.00 €
Mobile papillon envergure		21.00 €
Avion avec son		9.00 €
Avion friction		12.00 €
Avion métallique sur pied		62.50 €
Hélicoptère friction		9.00 €
Manche à air 90 rainbow		12.00 €
Sifflet à coulisse		4.80 €

Il précise que les autres tarifs de L'École du Vent restent inchangés.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification des produits vendus à la boutique de L'École du Vent et de leurs tarifs, comme mentionné dans le tableau ci-dessus, les autres tarifs restant inchangés.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A. Tableau du personnel 2018

En l'absence de Monique Pinet, Vice-présidente en charge de l'administration générale, M. le Président laisse la parole à Jeanne Ternois, Directrice des Ressources Humaines.

Mme Ternois rappelle que le tableau du personnel est à la fois une photographie de la situation de la masse salariale au moment du vote mais également un document prospectif qui doit pouvoir prévoir des mouvements de personnel dans le courant de l'année : évolutions de grade, remplacements suite à départ (notamment des départs à la retraite et remplacements sur un grade inférieur par exemple, réorganisation de service en gestion directe...).

Le tableau du personnel doit indiquer le nombre de postes créés et le temps de travail correspondant.

Le tableau du personnel, approuvé par le comité technique du 5 mars 2018, présente 70 postes de titulaires ouverts pour 52 postes occupés et 55 postes de contractuels ouverts pour 35 postes occupés, soit respectivement 4 et 5 de moins que l'an passé.

Les filières et grades où nous nous donnons un peu de marges de manœuvre sont essentiellement les filières techniques et d'animation (notamment sur le grade des adjoints). Etant donné que nous votons le tableau du personnel une fois par an, il faut que nous ayons de la souplesse pour remplacer et faire face aux évolutions éventuelles des besoins sans qu'il soit question bien-sûr d'augmenter la masse salariale.

Deux exemples :

- Des évolutions de fréquentation sur une crèche peuvent justifier le besoin de renfort
- Un service en prestation repris en régie direct

La filière technique Titulaires/contractuels confondus, réunit le plus grand nombre de postes créés, soit $25+12=37$, pour 26 postes occupés.

Vient ensuite la filière administrative avec un total de 29 postes créés, à savoir 10 postes titulaires + 19 postes contractuels, pour 22 postes occupés.

Sur la filière animation, le total de postes créés est de 28 pour 18 postes occupés.

Les filières culturelle et sociale réunissent à elles deux, 30 postes créés pour 21 postes occupés (16 postes créés et 12 occupés au social ; 14 créés et 9 occupés en culture).

Josette Clauzier fait remarquer que si l'on additionne tous les postes occupés (titulaires + contractuels), on obtient un total de 87 agents, soit 1 de plus qu'au 1^{er} janvier 2017.

Ensuite, elle souhaite comprendre pourquoi il est fait état de 82 agents dans la délibération de création du CT, également à l'ordre du jour.

Mme Ternois commence par expliquer que le nombre de 82 agents, mentionné dans la délibération de création du CT commun, est inférieur à celui indiqué dans la délibération du tableau du personnel faisant effectivement figurer 87 agents, en raison d'un comptage différent demandé dans le cadre des élections professionnelles. Ne sont pas comptabilisés dans la liste des agents pris en compte au 1^{er} janvier 2018 pour le besoin des élections professionnelles, les agents en dispo, les agents détachés et les agents ayant des contrats de moins de 6 mois, alors qu'ils sont inscrits au tableau du personnel.

Ensuite, concernant le décalage d'un poste occupé entre 2017 et 2018, il correspond à la différence entre les postes non renouvelés fin 2017 et les postes créés en milieu d'année 2017 pour les besoins de la régie Eau Assainissement.

Le Conseil communautaire, à 42 voix pour et 1 abstention, modifie le tableau du personnel de la Communauté de communes Val'Éyrieux selon le tableau présenté en Annexe 2.

B. Mise à jour du règlement intérieur

Mme Ternois rappelle que le règlement intérieur est destiné à tous les agents de la Communauté de communes, titulaires et contractuels, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de temps de travail, congés, formation, prestations sociales, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et les consignes de sécurité à respecter. Ce document est régulièrement mis à jour pour satisfaire aux évolutions réglementaires et pour s'adapter au fonctionnement de Val'Éyrieux.

Elle donne le détail des principales modifications apportées dans cette dernière version, après validation du comité technique du 5 mars 2018 :

- La suppression du paragraphe de l'avancement d'échelon à la durée mini ou maxi puisque les agents évoluent désormais à la durée unique depuis le protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrière Rémunération)
- L'apport de précisions sur la question des heures complémentaires et supplémentaires
- Le principe de mise en place de la journée continue, soit une pause de 20 mn au bout de 6h de travail accompli mais pas de pause méridienne décomptée du temps de travail. Valable pour des raisons géographiques lorsque les agents (techniques notamment) se déplacent à l'autre bout du territoire et éventuellement en période de forte chaleur pour décaler la journée et finir plus tôt ;
- Les modalités d'informations et les justificatifs à fournir pour les congés exceptionnels (maladie d'un enfant, d'un conjoint, mariage...)
- L'ajout d'un paragraphe sur l'exigence d'une tenue de travail adaptée et l'interdiction de consommation d'alcool sur le lieu de travail

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du personnel de la Communauté de communes Val'Éyrieux.

C. Création d'un CT commun pour la Communauté de communes et le CIAS

Jeanne Ternois informe le Conseil que les élections professionnelles se tiendront le 6 décembre 2018. Il faut pour cela reprendre deux délibérations pour :

- Créer un comité technique commun avec le CIAS, comme précédemment
- Fixer le nombre de représentants du personnel et définir s'il y a recueil ou non de l'avis des membres représentants de la collectivité

S'en suivront ensuite des arrêtés pour :

- Fixer la liste des électeurs de Val'Éyrieux qui sera à transmettre aux organisations syndicales
- Mettre à jour les représentants de la collectivité car les membres doivent être issus de l'organe délibérant (titulaires et suppléants), or deux ne le sont pas ou peuvent également être choisis au sein des agents de la collectivité (généralement dans l'équipe de direction).
- Attribuer une délégation à la DGS pour signature des récépissés de dépôts de liste
- Instituer le bureau de vote
- Fixer les modalités du vote par correspondance

Concernant la création du comité technique, Mme Ternois indique qu'il sera composé de 82 agents pour la Communauté de communes (effectif au 1^{er} janvier 2018) et d'un agent pour le CIAS. Sans création d'un CT commun, le CIAS dépendrait de celui du Centre de Gestion de l'Ardèche.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide la création d'un Comité Technique unique compétent pour les agents de la Communauté de communes et du C.I.A.S.

D. Détermination du nombre de représentants du personnel au CT

Concernant le nombre de représentants du personnel au CT, Jeanne Ternois indique qu'il est proposé au Conseil de le maintenir à 4 titulaires et 4 suppléants, ainsi que de maintenir le recueil de l'avis des représentants de la collectivité. Pour information, Mme Ternois signale que la fourchette définissant le nombre de représentants du personnel pour un EPCI de notre rang est de 3 à 5.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, fixe le nombre de représentants titulaires du personnel au comité technique à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ; décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Communauté de communes au CT, égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ; décide le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la Collectivité.

E. Modification des délégués désignés au SyMCA

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 12 décembre 2017, le Conseil communautaire a désigné 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants au sein du conseil syndical du Syndicat Mixte Centre Ardèche (SyMCA).

M. le Président indique que, Thierry Girot ayant démissionné de ses fonctions au sein du SyMCA, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire de Val'Eyrieux pour le remplacer.

Nicolas Freyrier accepte de prendre ce poste.

De plus, suite au décès de M. Henri Guillot, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant. Henri Sénéclauze accepte ce poste.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, annule et remplace par la présente la délibération du 12 décembre 2017 ; nomme en conséquence les délégués suivants au Syndicat Mixte Centre Ardèche :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Raymond FAYARD	René JULIEN
Denis SERRE	Roger PERRIN
Jean-Luc BOULON	Christophe SABY
Jacques CHABAL	Jean-Paul BERNARD
Éliane ADRIEN	Simon CHAPUS
Nicolas FREYDIER	Catherine FAURE
Brigitte MOREL	Patrick MARCAILLOU
Michel VILLEMAGNE	Henri SENECLAUZE
Jean-Marie FOUTRY	Etienne ROCHE
Francis VIALATTE	Sabine LOULIER

F. Modification des délégués désignés au PNR des Monts d'Ardèche

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du Conseil communautaire du 25 septembre 2017, deux délégués titulaires et un délégué suppléant ont été désignés au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Suite au décès de M. Henri Guillot, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant pour le remplacer. Jean-Marie Foutry accepte ce poste.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, annule et remplace par la présente la délibération du 25 septembre 2017 ; désigne les délégués suivants de la Communauté de communes Val'Eyrieux au Syndicat Mixte du PNR des Monts d'Ardèche :

- **délégués titulaires : M. Pascal BAILLY et M. Maurice DESSUS**
- **délégué suppléant : M. Jean-Marie FOUTRY**

G. Modification des délégués désignés à l'OTI de Val'Eyrieux

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Administration de l'OTI de Val'Eyrieux se compose de 21 membres, dont 10 représentants de la Communauté de communes élus par délibération du 7 décembre 2015, selon la répartition suivante : 3 membres pour le secteur de St Agrève / 3 membres pour le secteur de St Martin de Valamas / 3 membres pour le secteur du Cheylard / 1 membre pour le secteur de St Pierreville.

M. le Président indique que, suite à la démission de M. Jean Gauthier-Lafaye du CA de l'OTI et suite au décès de M. Henri Guillot, il convient de désigner deux nouveaux délégués du secteur de St Agrève.

M. Etienne Roche se propose comme délégué.

N'ayant pas d'autre candidat pour le second poste, M. le Président indique que cette délibération sera remise à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, annule et remplace par la présente la délibération du 7 décembre 2015 ; désigne les délégués suivants de la Communauté de communes Val'Eyrieux à l'OTI de Val'Eyrieux :

	Délégués
Secteur de St Agrève	Jean-Marie FOUTRY
	Etienne ROCHE
Secteur de St Martin de Valamas	Simon CHAPUS
	Pascal BAILLY
	Thierry GIROT
Secteur du Cheylard	Maurice DESSUS
	Raymond FAYARD
	Roger PERRIN
Secteur de St Pierreville	Frédéric PUAUX

8. QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

9. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

➤ Travaux du siège social

M. le Président indique que les travaux avancent.

Il souhaite rappeler que les dépenses effectuées concernent essentiellement la mise aux normes du bâtiment (accessibilité, sécurité...).

➤ Atelier du bijou

M. le Président signale que les travaux sont sur le point de se terminer, l'équipement devant être inauguré avant la saison estivale.

Il précise que, au vu des défauts apparents, la façade du bâtiment va être refaite dès que l'expertise en cours aura donné ses conclusions.

➤ Action en faveur des seniors

M. le Président laisse la parole à Marie-Christine Roure afin qu'elle présente la manifestation prévue par la MSA.

Mme Roure informe le Conseil que MSA Services Rhône-Alpes va organiser une action à destination des seniors. L'objectif de cet évènement est d'offrir un temps de rencontre et d'information gratuit en faveur des retraités, sous la forme de conférences, rencontres café, animations, repas...

Des transports devraient être mis en place pour faciliter le déplacement des seniors.

Voici le programme de la manifestation :

- 4 dates : 7/06 - 14/06 - 21/06 - 28/06
- 4 territoires identifiés : CC du Pays de Lamastre - CC de la Montagne d'Ardèche - CC Val'Eyrieux - CA Privas Centre Ardèche.
- 4 thèmes différents : Accès aux dispositifs numériques - Adaptation de l'environnement et prévention des chutes - Promouvoir une alimentation saine et équilibrée - Prévention des risques + un temps fort "théâtre forum" sur Le Cheylard

Afin d'élargir la communication, les mairies et CCAS de Val'Eyrieux seront invités, dans les semaines qui viennent, à faire la publicité de l'évènement auprès de leur population.

Marie-Christine Roure précise que cette manifestation est organisée dans le cadre de la Conférence des Financeurs, dispositif financé par le Département de l'Ardèche.

➤ **Diffusion des vœux pris lors du Conseil du 13 février**

M. le Président indique que le vœu en soutien aux hôpitaux locaux et EHPAD du territoire ainsi que le vœu en soutien à l'Association Médicale des Boutières ont été diffusés aux diverses instances (ARS, État, Département...).

Maurice Weiss signale qu'il a récemment rencontré le directeur régional de l'ARS et qu'il a pu lui parler des problèmes de zonage identifiés sur notre territoire, notamment au Cheylard. Celui-ci lui a promis qu'une révision des zones allait être engagée.

M. Weiss en a profité pour lui évoquer plus généralement le sujet de la présence médicale dans nos communes. L'échange a été bon, reste à voir les actions qui en découleront.

Le Dr Jacques Chabal se dit inquiet quant au devenir de la médecine générale. La télémédecine peut être un plus pour nos territoires mais elle ne remplacera pas les consultations physiques. La médecine est un art.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 21h00

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
Communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard



ANNEXES

Annexe 1

DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS 2018

COMMUNE	OBJET	THEMATIQUE	MONTANT HT DE L'OPERATION	COFINANCEMENTS PREVISIONNELS	MONTANT DE LA SUBVENTION PREVISIONNELLE*	COMMENTAIRES
ST MICHEL D'AURANCE	Aménagement d'une aire de jeux	ENF JEUNESSE	29 144,00 €	10 750,00 €	3 678,80 €	
ISSAMOULENC	Construction d'une salle communale culturelle et associative	CULTURE	250 068,01 €	110 029,92 €	15 004,08 €	
ST CLEMENT	Travaux de rénovation de l'auberge du village	ECONOMIE	512 000,00 €	212 000,00 €	15 000,00 €	+ 5 000 € du FDC 2017 pour étude préalable aux travaux
ST CHRISTOL	Réparation du pont situé au lieu-dit « Le Fau »	TOURISME / ECONOMIE	24 860,70 €	8 701,25 €	3 231,89 €	
ST PIERREVILLE	Réfection de la toiture de la crèche	ENF JEUNESSE	56 550,00 €	0,00 €	11 310,00 €	
			TOTAL		48 224,77 €	

* travaux d'investissement : 20 % du solde restant à la charge de la commune, plafonné à 20 000 €

* études : 50 % du solde restant à la charge de la commune, plafonné à 10 000 €

Annexe 2

AGENTS TITULAIRES

Emplois	Autorisés au 9 avril 2018	Pourvus au 9 avril 2018	quotité temps de travail
Filière administrative			
Adjoint administratif	1	0	1TNC à 15h
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	3	2 TC- 1TNC à 15h
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3	2	3 TC
Rédacteur	2	1	2 TC
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	0	0	TC
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
Attaché	0	0	TC
Attaché principal	1	1	TC
Filière technique			
Adjoint technique	7	4	3 TC- 4TNC à 13h,13h, 18h, 18h
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	7	6	7 TC
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3	2	3 TC
Agent de maîtrise	1	0	TC
Agent de maîtrise principal	1	1	TC
Technicien	2	1	TC
Technicien principal 2ème classe	2	1	TC
Technicien principal 1ère classe	1	1	TC
Ingénieur	0	0	
Ingénieur principal	1	1	TC

Filière culturelle			
Adjoint du patrimoine	1	0	1 TC
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	7	6	6 TC - 1 TNC à 30h, 28h
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	2	2	1 TC 1TNC 28h
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques	1	0	TC
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	0	0	
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe	1	1	TC
Bibliothécaire territoriale	0	0	TC
Filière animation			
Adjoint d'animation	6	5	3 TC- 3TNC à 32h, 14h, 24h
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	5	4	1TC 4TNC à 15.67h, 17.5h, 17.2h, et 17h
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	2	2	1TC 1TNC à 33.67h
Animateur	0	0	TC
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	0	0	
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
Filière sociale			
Agent social	2	2	2 TNC à 26.25h,
Agent social principal 2 ^{ème} classe	0	0	
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	3	3	3 TNC à 18,25h, 23.25h, 27.75h
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	2	1	1TC TNC à 23.25h
Educatrice de jeunes enfants	2	1	1TC 1 TNC à 28h
Educatrice principale de jeunes enfants	1	1	TC
Conseiller territorial socio-éducatif	0	0	TC
TOTAL	70	52	

AGENTS CONTRACTUELS

Emplois	Autorisés au 9 avril 2018	Pourvus au 9 avril 2018	quotité temps de travail
Filière administrative			
Adjoint administratif	5	4	3 TC- 2 TNC à 15h, 25h
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	0	1TC
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	1	1TC
Rédacteur	1	1	1 TC
Rédacteur principal 2ème classe	0	0	
Rédacteur principal 1ère classe	1	1	1 TC
Attaché	6	5	6 TC
Attaché principal	3	3	3 TC
Filière technique			
Adjoint technique	10	8	5 TC 5 TNC à 6h, 16h, 20h, 24h, 30h
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	0	TC
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0	0	TC
Agent de maîtrise	1	1	TC
Agent de maîtrise principal	0	0	
Technicien	0	0	
Technicien principal 2ème classe	0	0	
Technicien principal 1ère classe	0	0	
Filière culturelle			
Adjoint du patrimoine	2	0	1TC 1 TNC à 17,5h
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	0	0	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques	0	0	
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe	0	0	
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe	0	0	

Filière sociale			
Agent social	2	1	2 TNC à 23h et 24,25h
Agent social principal 2 ^{ème} classe	0	0	
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	0	0	
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	1	1	1 TNC à 28h
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	0	0	
Educatrice de jeunes enfants	1	1	TC
Educatrice principale de jeunes enfants	1	0	TC
Assistant socio éducatif	1	1	TC
Assistant socio éducatif principal	0	0	
Filière animation			
Adjoint d'animation	7	6	3 TC- 4 TNC à 20h, 20h, 17.15h et 24h
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	0	
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	0	0	
Animateur	1	0	TC
Animateur principal 2 ^{ème} classe	1	1	TC
Animateur principal 1 ^{ère} classe	0	0	
Animateur loisirs	5	0	TC et TNC en fonction des besoins
Filière sport			
Surveillant de baignade	1	0	
TOTAL	55	35	